

Genre du véhicule Machine de travail lourde (Véhicule spécial) *)	Marque de fabrication ROSSI	Type 500 HDS	Fiche d'homologation N° CH 5689 04
---	--------------------------------	-----------------	---------------------------------------

Constructeur COGEMA S.P.A., Via Romita 2/6, I-40100 Bologna (I)  
 Identification "500 HDS" devant le No du châssis

Plaquette constructeur à gauche, au centre sur châssis  
 N° du châssis à gauche, à l'arrière, latéralement sur châssis  
 Identification du moteur "JE" devant le No du moteur, à gauche, au centre du bloc-moteur.  
 Importateur principal KALESA SA, 1852 Roche  
 Véhicule homologué 500HDS\*6401\*

**Châssis**  
 Nombre d'essieux 2 Nombre de roues 4  
 Direction hydrostatique; articulée  
 Transmission hydraulique (inverseur), convertisseur de couple  
 Nombre de vitesses 3 Entraînement toutes les roues  
 Frein de service hydraulique, 2-circuits, à disques, assistance par hydraulique, agissant sur toutes les roues  
 Frein auxiliaire mécanique, à expansion interne, sur arbre de transmission  
 Frein d'arrêt identique au frein auxiliaire  
 Ralentisseur ---  
 Contrôle 2 circuits contrôle du niveau; lampe-témoin séparée

**Moteur**  
 Marque PERKINS Type D4.203 (JE)  
 Construction en ligne Temps 4  
 Carburant D Position arrière  
 Refroidissement eau Nombre cylindres 4  
 Alésage 91,4 Course 127  
 Cylindrée 3221 CV-impôt 16,96  
 Puissance en kW 45 à t/min 2300  
 CV 61 DIN  
 Bruit à l'arrêt: 86 dB/A à t/min 2300 x)  
 Silencieux 1 pot 655 x Ø 125 mm  
 Mesure des gaz Bacharach= 4 / Bosch-noirciss.= 4,4(70%)  
 Déparasitage ---

**Carrosserie**  
 pelle chargeuse avec excavatrice à l'arrière  
 Nombre de portes 2 Indic. vitesse ---  
 Ceintures sécurité --- Rétroviseurs inverseur / gauche / droite  
 Cale 1/300x150x180mm Attelage ---  
 Antivol ---  
 Nombre de places t 1 av centre ar

**Poids**  
 avant 2350 arrière 5400 total 7750  
 Poids à vide 2350 5400 7750  
 Charge utile --- 7750  
 Poids total 3470 5500 8960  
 Garantie fabr. 3470 5500 8960  
 Dimens. pneu 14,5 - 20 14,5 - 20 (Variantes  
 Ply/bars 12 / 4,0 12 / 4,0 voir  
 Charge 5500 5500 remarques)  
 pour V max 33 33

**Dimensions**  
 intérieur extérieur  
 Longueur 6000 Empattements 2230 /  
 Largeur 1970 Essieu double av ar  
 Hauteur 2960 Voie av 1540 ar 1540  
 Porte à faux lat. --- Voies av ar  
 av 2060 ar ---  
 ar 1710 Braquage g 8200 d 8100  
 Distance volant - vers l'avant du véhicule - 3500

Garantie poids remorquable avec frein ---  
 Garantie poids remorquable sans frein ---  
 Garantie poids de l'ensemble ---  
 Poids remorquable testé ---  
 Vitesse maximale selon le constructeur 35 km/h  
 Vitesse maximale testée 33 km/h

à 2300 t/min du moteur

Equipement	§) _____	
Feux de route	COBO 05.100 DGM 7886	
Feux de croisement	COBO 05.100 DGM 7886	
Feux de position	A (E)	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	R-S1 (E)	
Clignoteurs	av 1 (E)   _____	ar 2a (E)
Catadiopres	av _____   _____	ar I (E)
Feux de gabarit	av A (E)   _____	ar _____
Feux complémentaires	2/ lampes de travail avec lampe-témoin	
Eclairage plaque	1/ montée par l'importateur	
Essuie-glace	1/ balais _____ sans lave-glace	
Avertisseurs	STEBEL e2 IGM 4863 KA ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Machine de travail lourde (Vhc.Spécial)	
Marque et type	ROSSI 500 HDS	
Homologation	CH 5689 04	
N°	_____	
Carrosserie	pelle chargeuse av. excavatrice à l'AR	
Places	total 1 _____	avant _____
Poids à vide	7750	Carburant D _____
Charge utile	_____	CV-impôt 16,96
Poids total	_____	Cylindrée 3331

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \* ) Véhicule spécial : Distance depuis le volant vers l'avant du véhicule = 3500 mm.
- x ) Mesure du bruit : avec le véhicule en marche 33 km/h, A3, 1A 12,73 = 86 dB/A.
- §) Equipement : Hauteur des phares, feux de position et clignoteurs AV admise pour raisons techniques. Lorsque le véhicule roule avec la pelle excavatrice à l'arrière les feux, clignoteurs et catadiopres sont répétés.

A noter dans le permis de circulation :

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge.
- 104 - des miroirs d'angles sont exigés.
- 125 - autorisation spéciale exigée.
- 137 - signalisation des parties suivantes: la protection sur la pelle.
- 138 - protection des parties suivantes: sur les dents de la pelle.
- 141 - il est obligatoire d'assurer les parties suivantes du véhicule: pelle chargeuse et excavatrice à l'arrière.
  - les feux doivent être montés.

Lieu et date de l'homologation Lausanne, 3.3.80.

Service fédéral d'homologation